

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 16 JANVIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le 16 janvier 2017 à 20h00.

## SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Thérout, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère

M<sup>me</sup> Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 4 citoyens

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### 2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

### 17-01-01 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Yves Plante  
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière-adjointe.

### 17-01-02 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

**17-01-03**     **5.     Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016**

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

**17-01-04**     **6.     Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information**

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, et /ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

**17-01-05**     **7.     Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet – Administration
02-130-00-443	Déneigement - Administration
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location photocopieur/compteur
02-130-00-527	Copies photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-140-00-141	Rémunération – Élection
02-140-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-140-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-140-00-242	Fonds des services de santé
02-140-00-252	C.S.S.T.
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Électricité - Rues et parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-415-00-681	Électricité station de pompage M-V
02-451-20-951	Quote-part R.G.M.R.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-610-01-951	Quote-part MRC – Génie civil
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-701-20-951	Quote-part MRC - Culture
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2017;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

**17-01-06**      **8.      Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
<b>APPLICATION DE LA LOI</b>		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	5 500,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	400,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	11 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	7 500,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	4 000,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	43 000,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Calcium – Administration	secrétaire-trésorière	350,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Autres – Incendie	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$

## **ÉLECTION**

Publication avis	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Formations	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Fournitures	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$

## **VOIRIE MUNICIPALE**

Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	30 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Autre – Voirie	inspecteur municipal	500,00 \$

## **Circulation**

Entretien service – circulation	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	500,00 \$
Marquage routier	inspecteur municipal	7 000,00 \$

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Distribution de l'eau (aqueduc)**

Entretien d'aqueduc	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Location machinerie	inspecteur municipal	4 000,00 \$

Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	5 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	7 000,00 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## Épuration des eaux usées

Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels – Egout	secrétaire-trésorière	35 000,00 \$

## Réseau d'égout

Entretien service	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 500,00 \$

## Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Location de conteneur collecte	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraie	secrétaire-trésorière	5 575,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	1 105,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	59 448,00 \$

## URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

## LOISIRS ET CULTURE

### Centre Communautaire

Déplacements	secrétaire-trésorière	650,00 \$
Nettoyage plancher	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	750,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	22 500,00 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	46 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$

### Bibliothèque

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

**17-01-07    9.    Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2017**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 793,00 \$ pour le premier membre et à 771,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RENOUELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 564,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-08**    **10.    Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2017**

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2017 est fixée à 350,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE PAYER un montant total de 350,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-09**    **11.    PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2017**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Solutions, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, au montant de 7 663,10 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 17-01-10     12.     Subvention au Comité des loisirs – Année 2017

CONSIDÉRANT qu'un montant de 44 000 \$ a été prévu au budget 2017 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 11 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2017;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

## 17-01-11     13.     Subvention à la Maison des jeunes – Année 2017

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 000 \$ a été prévu au budget 2017 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

CONSIDÉRANT que dans le 8 000 \$, il est inclus un montant de 3 000 \$, à appliquer directement pour des services aux jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 2 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2017;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

## 17-01-12     14.     Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2017

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroix

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**17-01-13**      15.      **Ministère des transports – Garanties des travaux d’entretien et de réparation de bris d’équipements existants faits à l’intérieur de l’emprise de leurs routes pour l’année 2017**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d’entretien et de réparation de bris qu’elle effectuera à l’intérieur de l’emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l’année 2017;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

**AVIS**              16.      **Avis de motion – Règlement numéro 01-2017 relatif à l’interdiction de l’épandage**

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l’interdiction de l’épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d’interdiction de l’épandage durant l’année 2017;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

**17-01-14**      17.      **Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2017**

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l’année 2017 est de 6 653 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense au budget 2017;

D’EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2017;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-15**      18.      **OBV Yamaska – Adhésion 2017**

CONSIDÉRANT que l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l’année 2017;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l’avant des solutions durables et à travailler avec nous à l’amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l’eau;

CONSIDÉRANT que l’adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Pascal Thérout ou monsieur Yves Plante, substitut, représentants de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

**17-01-16**

### **19. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2017**

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-17**

### **20. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017**

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2017, sa septième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la septième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCLAMER les dates du 13 au 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

**17-01-18**

## **21. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2017**

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2016 pour 2017 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2017 le montant est de 5 136,34 \$ taxes incluses (1901 population x 2.35 = 4 467,35 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'un versement de 2 568,17 \$ doit être effectué en janvier 2017 et un versement de 2 568,17 \$ doit être effectué en juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-19**

## **22. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2017**

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00\$ pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2017;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**17-01-20**      **23.      Entretien paysager des parcs et des édifices municipaux – Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de «Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix total de 3 975 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFPECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » et 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-21**      **24.      Adoption du règlement numéro 10-2016 relatif à la taxation du cours d'eau Gill**

CONSIDÉRANT que le nettoyage du cours d'eau Gill a été demandé directement à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 4 438,35 \$, pour le cours d'eau Gill ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le propriétaire de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 1 637,81 \$ et, qui devra par la suite, être payée par les contribuables ayant bénéficiés de ces services ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 décembre 2016, par le conseiller Réjean Gamelin ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

## **Article 1**

Le conseil décrète les travaux de nettoyage du cours d'eau Gill pour une dépense de 1 637,81 \$. La répartition est comme suit :

<b>Matricule</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Coût</b>
5600-28-9030	Louise Dupuis	204,73 \$
5600-22-2080	Rosiers Holstein Inc.	1 023,63 \$
5799-06-0030	Ferme Trilac Inc.	409,45 \$

## **Article 2**

Le conseil décrète que le coût de ces travaux sera réparti selon les matériaux utilisés pour chacune des propriétés détaillée ci-après et que les personnes mentionnés seront et sont par le présent règlement assujetties aux travaux et que les coûts desdits travaux seront recouvrables en la manière prévue au code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

## **Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

**17-01-22**

## **25. Schéma de couverture de risques en incendie – Adoption du rapport 2016**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, nous devons compléter le rapport d'activités annuelles, concernant les exigences à rencontrer selon notre schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété pour l'année 2016 et signé par la directrice générale, le directeur d'incendie et le maire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter le rapport annuel 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le rapport annuel 2016 complété par la directrice générale et le directeur d'incendie et signé par ceux-ci et signé par le maire;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution et le rapport dûment complété à M. Martin Houle, préventionniste, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**17-01-23**

## **26. Adjudication de contrat – Firme d'ingénieurs pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sur une partie du rang Saint-Jean-Baptiste**

CONSIDÉRANT qu'une invitation à soumissionner a été envoyé auprès de 4 firmes d'ingénieurs concernant la préparation de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux sur une partie du rang Saint-Jean-Baptiste;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les 4 firmes ont soumissionné et que les résultats sont les suivants :

1.	CIMA <sup>+</sup>	14 960,00 \$	taxes en sus
2.	Pluritec	16 190,00 \$	taxes en sus
3.	SMI	13 449,60 \$	taxes en sus
4.	Génicité	14 500,00 \$	taxes en sus

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine, consultant de Techni-Consultant inc., a analysé les soumissions et qu'il recommande la firme SMI puisqu'elle a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

DE MANDATER la firme SMI au montant de 13 449,60 \$ taxes en sus;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-24**

**27. Ponceau rang du Haut-de-la-Rivière – Confirmation de fin des travaux et demande de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**

CONSIDÉRANT que la subvention accordée était de 15 000 \$ mais que le coût des travaux s'élèvent seulement à 10 432,30 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang du Haut-de-la-Rivière, pour un montant subventionné de 10 432,30 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**17-01-25**

**28. Mandat Techni-Consultant inc. – Plan d'action pour l'élimination des raccords inversés**

CONSIDÉRANT que pour recevoir l'aide financière demandée dans le cadre du programme PIQM, notre municipalité a l'obligation d'établir un programme d'élimination des raccords inversés et de le faire approuver par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent à 950 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant inc.;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-01-26**

## **29. Les Jeudis en chansons – Dépôt de candidature pour 2017**

CONSIDÉRANT que le formulaire de dépôt de candidature est maintenant disponible pour l'édition 2017 des Jeudis en Chansons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire poser sa candidature et que les coordonnateurs de l'événement seront les membres du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACHEMINER le formulaire de demande d'assistance financière au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin qu'ils complètent la demande.

**17-01-27**

## **30. Immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes – Nomination de représentant**

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil désigne monsieur Pierre Yelle, maire ou madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non-paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le mercredi 12 avril 2017, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

## **31. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 32. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## 33. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Pascal Théroix et Daniel Labbé donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, les loisirs et la régie des déchets ainsi que la Coop de santé. Monsieur Pierre Yelle, maire, fait un résumé de ses activités.

17-01-28

## 34. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6139	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	206.91
6140	Allard Steve (Remboursement pour William et Pénélope)	80.00
6141	Bélanger Sauvé Avocats (Honoraires professionnels)	442.37
6142	Courchesne Guylaine (Remboursement pour Marcel Descôteaux)	67.50
6143	Dufault Gérard (Déneigement bornes-fontaines décembre)	240.00
6144	Dufault Marie-Claude (Remboursement pour William Pelletier)	100.00
6145	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour décembre)	106.10
6146	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	413.91
6147	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)(Entretien poste principal )	85.08
6148	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais transports)	77.01
6149	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Décembre 2016)	16.00
6150	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Décembre 2016)	390.00
6151	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	407.97
6152	Rouillard et Frères inc. (Fournitures)	385.28
6153	Péloquin Peggy (Séance Budget)	30.00
6154	Pétroles A.A. Courchesne (les) (Chauffage bureau municipal)	615.77
6155	Techni-Consultant inc. (Assistance technique-Plan d'intervention)	847.95
6156	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2017)	25.00
6157	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Janvier 2017)	2 203.69
6158	Bouchard Julie (Remboursement pour Chloé et Antoine Verville)	70.40
6159	Editions Juridiques FD (Les) (Abonnements et mise à jour janvier 2017)	233.10
6160	Laneuville Sylvain (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6161	Ferme Alexis Senc. (Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	17 246.25
6162	Bélangier Sauvé Avocats (Abonnement 2017)	1 724.63
6163	Dufault Gérard (Déneigement bornes-fontaines janvier)	240.00
6164	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Janvier 2017)	13 525.03
6165-6166	MRC de Nico;et-Yamaska (Quote-part - Janvier 2017 )	41 131.84
6167	Régie de gestion des matières résiduelles (Conteneur 2017)	1 170.00
6168	Génicité (Plan d'intervention-Avancement décembre)	459.90
6169	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Visites prévention 2016)	1 802.50
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>82 837.40</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6124	L'Annonceur (Publicité - Vœux des Fêtes)	327.68
6125	Comité des Loisirs (Branchement panneau et Clôtures terrain balle	25 269.82
6126	Bélangier Sauvé Avocats (Honoraires professionnels)	2 164.41
6127	Dugal Yves (5 Castors - Rang Grande-Terre permission de Pierre Yelle)	150.00
6128	Pompes JP (Les) (Réparation pompe poste principal)	4 064.67
6129	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées-Décembre 2016)	95.37
6130	Fédération Québécoise des Municipalités (Mise à jour règlement mun.)	220.50
6131	Gamelin Nathalie (Remboursement pour Emile Petit)	67.50
6132	Lachapelle Ghislaine (Achat de livres)	160.22
6133	Me Serge Mercier, avocat (Services juridiques constats)	217.30
6134	Raymond Chabot Grant Thorton S.E.N.C. (Vérification PIQM 2016)	3 863.16
6135	Micro -Experts (Soutien informatique)	51.74
6136	Plante Catherine (Remboursement pour Ozalée)	19.50
6137	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin décembre 2016)	123.02
6138	Petite Caisse renflouement (Eau, café, décoration, bonbons)	143.02
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales - Décembre 2016)	4 977.50
PPA	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2016)	1 928.92
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2016)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Décembre 2016)	796.72
PPA	Hydro-Québec (Électricité édifices - Décembre 2016)	4 245.87
PPA	RREMQ- Régime de retraite (Cotisation décembre 2016)	1 568.00
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>50 523.91</b>
	<b>DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2016</b>	
	Salaires décembre 2016	16 866.92
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>16 866.92</b>

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 et au budget 2017 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 35. Période de questions

- Chèque # 6167 – Conteneur au centre communautaire
- Coop de santé
- Marguilliers et informations diverses sur la fabrique

## 36. Conclusion

17-01-29

## 37. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h50.

---

Pierre Yelle  
Maire

---

Hélène Latraverse  
Secrétaire-trésorière adjointe